Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 032-213203805-20260723-DE_019_2026-DE

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Condom
SAINT GRIEDE - COMMUNE

Délibération N° DE_019_2026

OBJET :
Approbation de la révision de la carte communale suite à l'enquête publique

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, à 21 heures 00, l'assemblée convoquée le 10 juillet 2026, s'est réunie en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean Claude BOUSSES.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents (8) : Philippe FOURGEAUD, Jean Claude BOUSSES, Sophie VOURET, Maryse FARBOS, Gaelle POIRET, Petrus LEEMAN, Cécile ZANARDO-LACASIA, Clément CHUZEVILLE
Procurations (0) :
Absents et Excusés (1): Gilles COLOMBET
Secrétaire de séance : Gaelle POIRET

Objet : Approbation de la révision de la carte communale suite à l'enquête publique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document élaboré conjointement avec les représentants de l'État qui délimite les différents zonages de la Carte Communale.

Le Conseil Municipal de Saint Griède, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUSSES, Maire.

EXPOSÉ DES MOTIFS : Le Conseil Municipal a prescrit, par délibération en date du 02 mai 2024, la révision de la carte communale de Saint-Griède. Cette révision a fait l'objet d'une enquête publique du 20 avril 2026 au 20 mai 2026, conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur, Bénédict Cléry, a rendu ses conclusions le 15 juin 2026. Ces conclusions, ainsi que les observations du public, ont été analysées par les services municipaux.

DÉCISION : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Dans un premier temps, pris en compte les observations des services dans le dossier mis en enquête publique.

Dans un second temps, **après examen des conclusions du commissaire enquêteur**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 032-213203805-20260723-DE_019_2026-DE

et des observations du public, le Conseil Municipal décide d'apporter la modification suivante au projet initial :

- de la trajectoire foncière en justifiant la comptabilité du dépassement de 0,23 ha avec l'économie générale du projet.
- des inventaires et report graphique par la mise en cohérence des données de l'inventaire L.111-22 avec le règlement graphique.

·**APPROUVE** la révision de la carte communale de Saint Griède telle que modifiée pour tenir compte, le cas échéant, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur ;

·**ARRÊTE** le dossier définitif de la carte communale révisée, qui sera tenu à la disposition du public en mairie ;

·**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la publication et à l'opposabilité de la carte communale révisée ;

·**CHARGE** Monsieur le Maire d'assurer la transmission du dossier au préfet du département afin qu'il l'approuve par arrêté préfectoral.

·Le Conseil Municipal **APPROUVE** la révision de la carte communale, modifiée conformément aux ajustements ci-dessus mentionnés, et **INTÈGRE** cette modification dans le dossier définitif.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter des formalités de publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à SAINT-GRIEDE

Jean Claude BOUSSES
Président de séance

Mairie de ST-GRIEDE
Gers